



COMITE DE QUARTIER DE CAMPLANIER

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE du 1er juillet 2022

L'assemblée générale s'est tenue traditionnellement à l'espace des fées en présence d'un certain nombre d'élus dont M. Plantier.

Le président introduit très rapidement le vote concernant les rapports d'activité et financier du comité pour l'année passée : (rapports détaillés dans notre dernier journal).

Le vote est positif (moins deux contre) pour le rapport d'activité et unanime pour le rapport financier.

Le Président rappelle que l'ensemble du bureau est démissionnaire, il fait part de la candidature d'un certain nombre de sortants et de plusieurs candidatures nouvelles :

- Martine Berteloite
- Nicolas Calvet
- Raphaël Facchini
- Jean-Pierre Cancel
- Denis Raynaud
- Mathieu Salin
- Michel Weber
- José Williot
- Claude Journée
- Jean-Christophe Hanus (membre entrant)
- Corinne Grillat (membre entrant)
- Thomas Salin (membre entrant)
- Nicolas Rolley (membre entrant)

Le nouveau bureau est élu à l'unanimité.

Discussion avec les élus

M. Plantier revient longuement sur la vocation de notre quartier à demeurer une zone de garrigue, ce qui sera rappelé dans la suite des échanges.

Un habitant de l'impasse du Caroubier pose la question de son raccordement au tout à l'égout dont il se situe à moins de 75 m en faisant remarquer que sa fosse septique n'est plus conforme suivant les nouvelles normes. Il ajoute que les techniciens qui se sont déplacés pour examiner le problème avaient émis un avis à priori favorable.

M. Plantier explique qu'il s'agit d'un problème de zone. Un autre protagoniste est beaucoup plus affirmatif dans sa réponse : "Les techniciens auraient du mieux regarder, mais de toute manière c'est non !"

M. Plantier invite le requérant à reformuler sa demande.

Une autre question est posée par une habitante concernant un permis de construire litigieux (permis Carmona) présenté en 2017 suspendu puis accordé après appel après recours...

M.Plantier explique que la construction se fait aux risques du propriétaire...

Après une première question et une mise au point du comité concernant la future construction d'un ensemble immobilier « les hauts de Camplanier » entre Puech du buis et l'impasse de la grotte, le secrétaire prend la parole.

Il insiste sur les intentions de la mairie formulées par M.Plantier, concernant la sauvegarde de la garrigue.

Il rappelle la charte à laquelle nous avons adhéré et la vocation mainte fois affirmée du quartier de conserver l'héritage de sa vocation mazetière...

Il souligne en outre les difficultés de circulation pour des engins de chantier de large gabarit et l'augmentation inévitable du nombre de voitures. Sans oublier les risques d'évacuation des eaux pluviales malgré le bassin de rétention prévu.

La réponse apportée est que le projet a été revu à la baisse et qu'il n'est pas du pouvoir de la mairie de s'opposer à une construction alors que les règles d'urbanisme sont respectées.

Le secrétaire conclut qu'il s'agit d'un véritable changement de la manière d'envisager les constructions dans notre chemin consécutive à la modification du PLU.

Les riverains sont invités à se constituer en collectif et d'être des plus vigilants.

Une autre remarque est formulée concernant le risque d'incendie multiplié par le manque d'élagage et plus généralement d'entretien au-dessus de la grotte des fées (mairie ou aggro ?).

M.Plantier rappelle la création à notre initiative de panneaux pédagogiques.

Il termine sur l'accident qui a mis à mal la barrière sous les « yeux » de la caméra de surveillance. !

Les élus se retirent pressés par l'inauguration de la maison carrée nouvelle formule, pendant que le président rend hommage à André Carrière (par ailleurs excusé) pour son action durant les longues années à la tête du comité...

"Nous ne pouvions laisser se dérouler notre assemblée générale, sans prendre note de la démission D'André Carrière ;

Durant près de quarante ans, il a tenu les rênes du comité et aussi celles de l'union des comités de quartier.

André était l'une de ces fortes personnalités qui ne laissent pas indifférent, Toujours ferme sur ses positions il a su agir lorsque des crises graves se sont abattues sur notre ville et singulièrement notre chemin. Les plus anciens se souviendront de 1988 et de ses suites ; C'est là que les compétences d'André ont donné leur pleine mesure, en particulier lors de la longue lutte du comité pour la réfection de notre chaussée et la réalisation d'une chaussée submersible, et ce n'était pas gagné d'avance !

Nous passerons sur les innombrables détails ou l'expérience professionnelle d'André s'est avérée précieuse, voire indispensable et a évité des décisions hâtives et néfastes.

André a toujours eu comme guide la vocation de notre quartier à être et rester une zone de garrigue à part entière, avec ses spécificités incontournables, d'ailleurs résumées dans la charte du même nom, même si, hélas celle-ci est plus ou moins régulièrement mise à mal...

Certes nous ne fûmes pas toujours d'accord, ceci n'est pas un catalogue des pour des contre ou des peut-être, mais à l'heure où il a décidé de nous quitter, nous tenions à le remercier et à le saluer."